

PROCES VERBAL

Conseil Municipal Ordinaire – Commune du Glaizil

22.02.2024 – Début de séance : 20h00 | Réunion déclarée ouverte par François COLLIN – Maire

L'an deux mille vingt-quatre et le 22 Février à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 16 Février 2024 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 9

Secrétaire de séance : ARMAND Nathalie

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, HORLAVILLE Damien, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, REY Delphine, SAUVA Christian

ABSENTS : GAUTHIER Jean-Pierre

ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25 Janvier 2024

Délibérations :

- Reliure des registres d'Etat-Civil
- Reliure des registres de délibérations
- Demande de subvention CD05 - Rénovation énergétique d'un bâtiment communal
- Choix du prestataire – Isolation du bâtiment communal de Pouillardencq
- Choix du prestataire – Volets roulants du bâtiment communal de Pouillardencq
- Remboursement du paiement de la facture Dashlane 2024

Questions diverses

- Cotisation ADIL 2024
- Recensement des points lumineux avec le SIEPCV
- Situation des dossiers de demandes de subventions
- Travaux divers sur la commune
- Date de réunion préparatoire des documents budgétaires
- Date de vote des documents budgétaires
- Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 Janvier 2024

Monsieur le Maire dépose à l'attention des membres du Conseil Municipal le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 25 Janvier 2024 en vue de son approbation.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération « Reliure des registres d'Etat-Civil »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les normes et règles fixées par le décret n°210-783 du 8 Juillet 2010 et la circulaire IOCB1032174C en matière de reliure des registres communaux.

La reliure des registres d'Etat-Civil de la commune du Glaizil pour les périodes décennales :

- du 1^{er} janvier 1993 au 31 Décembre 2002
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 Décembre 2022

n'a pas été réalisée.

Il dépose à cet effet les différents devis des prestataires consultés pour cette mission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- **décide** de retenir l'offre de SEDI EQUIPEMENT pour la somme totale de 390,31 € HT, **soit 415,59 € TTC**
- **demande** à Monsieur le Maire de le prévoir au budget 2024,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération « Reliure des registres de délibérations de 2011 à 2015 et de 2016 à 2020 »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les normes et règles fixées par le décret n°210-783 du 8 Juillet 2010 et la circulaire IOCB1032174C en matière de reliure des registres communaux.

La reliure des registres de délibération n'a jamais été effectuée depuis 2011. Monsieur le Maire propose de réaliser des registres par tranche de 5 ans, à savoir de 2011 à 2015 et de 2016 à 2020.

Il dépose à cet effet les différents devis des prestataires consultés pour cette mission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal :

- **décide** de retenir la proposition de SEDI EQUIPEMENT pour la somme totale de 302,31 € HT, **soit 322,75 € TTC**
- **demande** à Monsieur le Maire de le prévoir au budget 2024,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération de demande de subvention au CD05 - Rénovation énergétique bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le peu de travaux qui ont été réalisés sur un bâtiment communal à usage d'habitation sis à Pouillardencq, seules les menuiseries ont été changées il y a plusieurs années. Au vu des contraintes des nouveaux DPE et dans un souci d'économies conséquentes, il faut procéder à l'isolation des façades par l'extérieur et à la pose de volets roulants.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les devis des entreprises consultées qui ont répondu à nos sollicitations.

Le montant des travaux pour l'isolation des façades par l'extérieur (58384,45€ HT) et la pose de volets roulants (6957,13 € HT) sont estimés à la somme de 65 341,58 € HT augmentés d'une estimation de 10% d'imprévus ; soit un total estimé à 71 875,74€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer auprès des services du Département des Hautes-Alpes et de l'Etat une demande d'aide à hauteur de 70% des travaux estimés. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	Montant H.T.	RECETTES	Montant H.T.
Isolation des façades	58 384,45 €	Département des Hautes-Alpes	21 562,72 €

Volets roulants	6 957,13 €	Etat - DSIL	28 750,30 €
Imprévus	6 534,16 €	Autofinancement communal	21 562,72 €
TOTAL	71 875,74 €	TOTAL	71 875,74 €

Après délibération : le conseil municipal :

- **Valide** le montant des travaux s'élevant à la somme de : 71 875,74€ HT et **approuve** le plan de financement proposé ;
- **Autorise** le Maire à solliciter le soutien financier le plus élevé possible auprès du Département des Hautes-Alpes et des services de l'Etat selon le plan de financement exposé ;
- **Autorise** plus généralement, Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte nécessaire au suivi et à la réalisation du dossier.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération de choix du prestataire – Isolation du bâtiment communal de Pouillardencq

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'isolation à réaliser sur un bâtiment communal à usage d'habitation sis au hameau de Pouillardencq, occupé par un locataire depuis de nombreuses années. Au vu des contraintes des nouveaux DPE et dans un souci d'économies conséquentes, il faut procéder à l'isolation des façades par l'extérieur.

Il dépose sur le bureau les devis reçus des entreprises sollicitées.

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de retenir l'offre de la SARL ARLIAN (ADO Artisan) s'élevant à la somme de 52 878,64 € HT, soit 55 815,89 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces découlant de la réalisation des travaux.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération de choix du prestataire – Volets roulants du bâtiment communal de Pouillardencq

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux d'isolation à réaliser sur un bâtiment communal à usage d'habitation sis au hameau de Pouillardencq, occupé par un locataire depuis de nombreuses années. Au vu des contraintes des nouveaux DPE et dans un souci d'économies conséquentes, il propose de choisir le prestataire qui sera en charge de la pose des volets roulants.

Il dépose sur le bureau les devis reçus des entreprises sollicitées.

Après étude des devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de retenir l'offre de Monsieur Laurent SERVEL s'élevant à la somme de 7 603,30 € HT, soit 8 363 ,63 € TTC ;

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis, ainsi que toutes les pièces découlant de la réalisation des travaux.

Membres en exercice :	9	Pour :	8
Membres présents :	8	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Délibération de remboursement de la facture DASHLANE

Bénéficiaire de la demande de remboursement, Monsieur François COLLIN quitte la salle et ne prend pas part au débat.

Monsieur Philippe MOREL informe le conseil municipal de la demande de remboursement du paiement, réalisé par Monsieur François COLLIN, de la facture acquittée INVPRE17409944 du fournisseur DASHLANE au bénéfice de la mairie pour l'abonnement Premium 2024. La somme à rembourser s'élève à 52,99€. Le paiement par mandat administratif n'est pas autorisé par ce prestataire, Monsieur COLLIN a réglé la facture sur ses deniers personnels.

DASHLANE est un gestionnaire de mots de passe ultra sécurisé auquel la collectivité s'est abonnée sur la formule premium.

Il demande au Conseil Municipal de valider la demande de remboursement déposée par Monsieur François COLLIN.

Après délibération, le conseil municipal :

- **autorise** le remboursement de la facture DASHLANE acquittée INVPRE17409944 à Monsieur François COLLIN pour la somme de 52,99€.

Membres en exercice :	9	Pour :	7
Membres présents :	7	Abstention :	0
Membres représentés :	0	Contre :	0

Questions diverses

Appel de cotisation de l'ADIL (Agence d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent adhérer à cet organisme qui a pour vocation d'informer le public en matière de logement et d'habitat. La cotisation annuelle s'élève à 0,35€ par habitant.

Le Conseil Municipal décide de ne pas cotiser à l'ADIL

Recensement des points lumineux

Le SIEPCV nous informe que l'entreprise SA2D, sise à La Roche des Arnauds, a été retenue dans le cadre de la réalisation d'une étude de projet d'éclairage public intelligent ; laquelle interviendra sur le territoire du Champsaur-Valgaudemar à partir du 19 février 2024. Un bilan de l'ensemble des points lumineux, un relevé de chaque armoire ou coffret et un relevé géo-localisé GPS seront alors établis pour chaque commune permettant une connaissance détaillée de son patrimoine et de ses coûts de fonctionnement afin de proposer des pistes d'amélioration.

Situation des dossiers de subventions

- ✓ Epareuse : la Région Sud nous informe de la validation de la demande de paiement du solde de la subvention 12000,00 € qui nous avait été attribuée. La somme exacte versée sera recalculée sur la base des justificatifs fournis par nos soins
- ✓ Eglise : une demande de subvention a été déposée auprès de la Région Sud (dossier déclaré complet en date du 13 Février 2024 en cours d'instruction) et auprès du Département des Hautes-Alpes (en cours d'instruction)
- ✓ Cimetière : une demande de subvention a été déposée auprès des services du Département (pris en charge le 31 Janvier 2024) et auprès de l'Etat (DSIL en phase d'instruction depuis le 16 Février 2024)
- ✓ Rénovation énergétique d'un bâtiment communal : un nouveau dossier a été déposé en 2024 auprès de la Région Sud (réputé complet en cours d'instruction), une demande avait été déposée en 2022 au titre de la DSIL auprès des services de l'Etat (attribution par arrêté du 8 Août 2022 pour 28 750,30 €). Une demande est en cours de dépôt auprès du Département des Hautes-Alpes.
- ✓ Pont provisoire de Pouillardencq : une demande au titre des interventions d'urgence auprès du Département des Hautes-Alpes avait fait l'objet d'une décision d'attribution d'une somme de 9 810,00 € (demande de pièces complémentaires en cours pour validation du paiement, la facture à SATP vient d'être mandatée et payée par le SGC de Gap). Un dossier « Dotation de solidarité – événements climatiques » est en cours auprès des services de l'Etat
- ✓ Chemin des Auberges : ce dossier devrait être traité au titre des travaux d'urgence par dépôt d'une demande auprès des services du Département
- ✓ Travaux de sécurisation de la Rue du Serre : une demande de subvention avait été déposée le 11 Mai 2023 auprès des services du Département des Hautes-Alpes (en cours d'instruction) ainsi qu'auprès des services de l'Etat (DETR 2023 attribuée pour 24 563,67 €)

- ✓ Assainissement : A nouveau, la commune a déposé une demande d'aide auprès des services de l'Etat (DETR 2024, en cours d'instruction au 1^{er} Février 2024). Les dossiers auprès du Département et de l'Agence de l'Eau seront déposés en fonction de la réponse de l'Etat.

Travaux divers sur la commune

Sébastien TREMIER a réalisé les travaux de sécurisation du mur d'enceinte de la bibliothèque, ainsi que la réfection des plaques du Monument aux Morts

Les travaux relatifs à la Signalisation d'Information Locale vont débiter à partir du 26 février 2024.

Le pilotage à distance des systèmes de chauffage des bâtiments communaux (bibliothèque, mairie, et salle polyvalente) réalisé par Territoire d'Energie (SyME05) sont terminés.

Date de réunion préparatoire des documents budgétaires

L'équipe municipale se réunira le 14 Mars 2024 à 19H00 en vue de travailler sur les documents budgétaires provisoires.

Date de vote des documents budgétaires

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 28 mars 2024 à 19H00 en vue de procéder principalement au vote des différents documents budgétaires (Comptes de gestion, comptes administratifs, budgets primitifs, taxes, ...).

Divers

Organisation des services techniques

A partir du 11 mars, l'agent technique récupèrera ses heures supplémentaires liées au transport le mercredi matin pour des raisons d'organisation familiale pour quelques semaines.

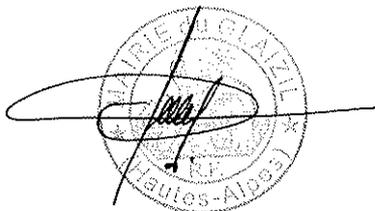
Sonde du déversoir d'orages de la STEP

La sonde du déversoir d'orages de la STEP de Lesdiguières ne fonctionne toujours pas. Après maintes manipulations et interventions, elle doit à nouveau être renvoyée au fournisseur pour réparation.

Pont de Pouillardencq : Convention entre IT05 et la Commune du Glaizil : cette dernière a été reçue en mairie

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est clôturée à 22H15.

Le Maire,
François COLLIN



La secrétaire,
Nathalie ARMAND

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NB' or similar initials, followed by a period.